

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le *Peuple Souverain* paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du *PEUPLE SOUVERAIN*, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire.

Que faut-il faire? — Du cumul. — De l'association. — La tâche dans les ateliers nationaux. — Troubles sanglants à Marseille. — Troubles de Nantes. — Nouvelles importantes d'Italie. — Pétition des typographes. — Actes officiels. — Correspondance particulière du *Peuple Souverain*. — Séances de l'Assemblée nationale. — Chronique locale: rapport sur la situation de la saïsse municipale. — Espagne. — Allemagne. — Angleterre. — Faits divers.

Lyon, 24 Juin 1848.

QUE FAUT-IL FAIRE?

Le sang du peuple coule sur tous les points de la France. Hier c'était à Rouen et à Guéret, aujourd'hui c'est à Marseille et à Nantes. Quand donc cet état de choses cessera-t-il? Ne suffit-il pas de la sueur du prolétaire pour féconder les champs du riche? faut-il aussi que notre sang et nos cadavres leur servent d'engrais? Nous serons toujours les premiers à déplorer les tristes excès qui se renouvellent trop souvent, hélas! mais enfin il faut assigner une cause à cette effervescence générale, et cette cause quelle est-elle? Croit-on par hasard que si l'on avait tenu toutes les promesses faites en février, l'effervescence qui afflige tous les bons citoyens se serait jamais produite? A coup sûr non. On a exploité la crédulité et le patriotisme des masses; on a fait appel à tous les instincts généreux; les noms de patrie, d'honneur, de liberté ont été mis en avant, et le peuple s'est battu, il a renversé la tyrannie.

Faite par lui, la révolution doit être pour lui; on le lui a dit même, afin de l'engager à déposer les armes. Il est rentré dans ses habitudes d'ordre et de résignation, il a fait avec le pays un bail de trois mois de misère; le bail est expiré et la misère continue! Ceux qu'il a délégués à Paris pour s'occuper de ses affaires n'ont rien fait pour lui jusqu'à ce jour. Il y a plus, les travailleurs sont devenus un embarras pour ces hommes, qui ne veulent aucun changement dans l'état présent de la société. On demande à grands cris la dissolution des chantiers nationaux. Les défenseurs de la démocratie sont traités de rêveurs et d'utopistes; et lorsque leur voix veut se faire entendre à la tribune, elle est couverte par les murmures et les cris du parti réactionnaire.

Quel'on y songe sérieusement, il est temps que le calme se rétablisse, et cela ne se peut qu'à une condition: il faut que les idées démocratiques se fassent jour au sein de l'Assemblée nationale. Au lieu d'enfouir inutilement des millions qui sont même insuffisants pour les besoins des classes nécessiteuses, que l'on organise le travail sur les bases les plus larges en prenant l'association pour point de départ. Que chacun puisse gagner sa vie en exerçant sa profession, et que toute la population cesse d'être transformée en une vaste corporation de manouvriers, de terrassiers.

Le peuple voulait la République le 24 février; c'est pour la République qu'il a élevé des barricades et que son sang a coulé. Donnez-lui la République avec tous ses avantages, et la réaction, la guerre civile seront impossibles. Les ambitions monarchiques profitent de cet état de malaise dans lequel sont plongés les travailleurs.

Voici venir un grand nom, qui, sous quelques jours peut-être, cherchera à conquérir les Tuileries à la tête de la légion qui vient de le prendre pour colonel. Voulez-vous couper court à toutes ces prétentions; voulez-vous que le peuple en masse se lève contre la tyrannie et se porte à la défense de la révolution: devenez peuple vous-mêmes; faites passer de notre drapeau dans nos loix les mots sacrés d'égalité et de fraternité; donnez aux ouvriers, non une aumône, mais du travail, et du travail réel; faites reflourir l'industrie et le commerce; fondez une banque de travail où chacun recevra un billet provisoire et ayant cours forcé en échange du produit qu'il viendra déposer au bazar national. Les prétendants verront leurs rêves s'évanouir; ils n'auront pas la folle idée de tenter les chances d'une bataille, car ils

resteraient seuls et ils ne trouveraient dans les rangs du peuple personne qui voulût se placer sous leur bannière.

Puisse notre voix être entendue à temps! La position est critique, l'horizon est gros de nuages. Conjurons l'orage avant que la foudre n'éclate sur le pays.

DU CUMUL.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe nous nous sommes souvent élevés contre le cumul; nous devons, aujourd'hui que nous sommes en République, le poursuivre de plus belle. En conséquence, nous commençons par demander si un huissier qui demeure rue St-Jean, continuera à être huissier audencier à la justice de paix du quatrième arrondissement et à la cour d'appel? si un ancien rédacteur du *Rhône* conservera un emploi important dans l'enseignement et celui d'archiviste à la mairie, sans compter d'autres dont nous n'avons pas le souvenir? si un médecin des prisons sera maintenu dans trois ou quatre autres emplois qu'il a en ce moment? Si un littérateur, récemment décoré de la Légion-d'Honneur, qui est en même temps professeur, ne cédera pas un de ses deux emplois à un autre? A mesure qu'il nous parviendra de nouveaux renseignements, nous les publierons.

Nous ne pouvons terminer cet article sans faire une nouvelle question à quelques fonctionnaires et magistrats de notre ville. La loi contre les incompatibilités, qui vient d'être faite pour les membres de l'Assemblée nationale, ne serait-elle pas applicable aux conseillers municipaux? Par exemple, ne pourrait-il pas arriver qu'une affaire urgente, de haut intérêt, appellât le conseil municipal, et qu'au même instant la présence du magistrat conseiller fût indispensable au tribunal, que le notaire ou le médecin fût appelé au chevet d'un mourant? Dans ce cas le conseil serait privé des lumières de ceux de ses membres qui n'ont obtenu le mandat de leurs concitoyens que parce qu'ils ont fait valoir leurs connaissances spéciales comme un droit à cette marque de confiance.

LA TACHE DANS LES ATELIERS NATIONAUX.

Les travaux de terrassement dans les ateliers nationaux étaient exécutés avec assez de laisser-aller, pour que le gouvernement dût prendre des mesures afin que la paie fût en échange d'un travail fait, et non pour un travail à faire; mais il ne faut pas que des mesures soient exclusives, au point que les infirmes, les vieillards, les enfants, soient réduits par la tâche à un salaire si minime, qu'il devienne illusoire, ni que le nombre des travailleurs soit considérablement réduit. Les ingénieurs ont bien promis de pourvoir à tous les besoins, et d'occuper le même nombre de bras que par le passé; mais nous savons que ces citoyens ne sont pas chiches de promesses, car ils n'en sont pas plus avarés que l'ex-roi Louis-Philippe. La majorité du conseil municipal s'est rapporté à leur dire; nous attendons les citoyens ingénieurs à l'œuvre.

Nous ne pensons pas non plus que ces travailleurs, qui ne sont terrassiers que de circonstance, seront maintenus à ce genre de travaux, si peu en rapport avec leur aptitude; il est à croire que le gouvernement sortira de sa léthargie, et pensera aux promesses de Février: du travail pour tous par l'organisation de ce même travail; car il est temps enfin que les institutions promises soient des vérités et non des perfidies qui déconsidèrent le pouvoir et démoralisent les populations. Cette tactique était digne d'un pouvoir monarchique, mais elle est indigne d'un gouvernement républicain démocratique.

DE L'ASSOCIATION.

Nous avons sous les yeux un opuscule du citoyen Xavier Pailley, de Lyon, ayant pour titre: *Système de réforme industrielle, ou Projet d'association entre tous les citoyens qui concourent au commerce et à la fabrication des articles de soierie*. Cet ouvrage se recommande par sa lucidité et la haute intelligence des principes qu'il renferme. Sans doute il ne serait pas impossible d'améliorer encore ce système, de le généraliser davantage, mais nous le croyons applicable immédiatement, sauf à y apporter les modifications que l'expérience fera juger nécessaires. Personne, jusqu'à ce jour, n'a mieux résolu la question de l'association, et nous engageons nos concitoyens à étudier cet ouvrage, qui se trouve chez les principaux libraires de la ville et chez l'auteur. Le jugement d'un homme compétent vient corroborer le nôtre. Voici la lettre adressée au citoyen Pailley par le citoyen Lamennais:

« Au citoyen Xavier Pailley, maître menuisier-carrossier, Avenue de Saxe, 34, à Lyon.

Citoyen,

Les mémoires que vous m'avez envoyés contiennent des choses qui méritent certainement une attention sérieuse. Vous y faites preuve d'un zèle éclairé par l'expérience et la réflexion. Mais c'est par centaines que les projets arrivent à la commission des travailleurs, de laquelle, d'ailleurs, je ne fais point partie. Ils se nuisent l'un à l'autre par leur nombre; on n'a pas le temps de tout peser, de tout examiner, de tout lire même, il s'en faut de beaucoup. Je ne laisse pas de vous engager à continuer vos travaux, et surtout à les éprouver, comme vous le faites, par l'application. Il n'y a point de petit bien, et si chacun, vous imitant, accomplissait celui qui est à sa portée, le monde changerait de face bien vite, et plus vite que par tant de systèmes, qui n'engendrent guère que des discussions passionnées sans fin et sans termes.

Recevez, citoyen, l'assurance de mes salutations fraternelles.

Signé: LAMENNAIS.

Troubles sanglants à Marseille le 22 Juin.

Nous empruntons au *Sémaphore* le récit de cet affreux événement:

Depuis plusieurs jours, les ouvriers de diverses industries étaient en instance auprès de l'autorité pour demander l'exécution de l'arrêté du commissaire extraordinaire, aujourd'hui préfet des Bouches-du-Rhône, qui prescrivait dix heures de travail dans les ateliers. On sait que le décret du gouvernement provisoire prescrivait, au contraire, onze heures de travail dans les départements. Le citoyen commissaire extraordinaire avait cru devoir déroger à ce décret, dans l'intérêt des ouvriers; mais il paraît que dans quelques ateliers on maintenait onze heures de travail, et c'est pour demander le retour à une uniformité générale que les ouvriers s'étaient réunis, hier matin, afin de faire une démarche en ce sens auprès du préfet.

Hier, à huit heures du matin, des ouvriers, précédés de drapeaux, au nombre d'environ trois mille, mais sans armes, se sont portés vers la préfecture, dont ils ont trouvé les accès gardés par la troupe de ligne, la garde nationale à pied et la garde nationale à cheval.

Alors les ouvriers ont demandé à ce que leurs délégués fussent introduits; mais cette demande leur a été refusée. En ce moment, le citoyen préfet faisait afficher la proclamation suivante:

« Citoyens!

« Depuis huit jours déjà, je vous ai dit que je maintiens mon arrêté qui fixe à dix heures le travail. Je vous conjure donc d'arrêter des manifestations qui troublent l'ordre et compromettent vos droits.

« Le préfet de la République,
« Emile OLLIVIER.

« Marseille, le 22 juin 1848. »

Pendant qu'on affichait cette proclamation, des altercations avaient lieu entre la force armée et les ouvriers, les têtes se montaient, et ces derniers se voyant refoulés loin des abords de la préfecture, ont élevé une barricade au coin de la Deuxième-Calade.

De là une grêle de pierres a été lancée sur la compagnie de la garde nationale envoyée pour débarrasser ce point.

Plusieurs gardes nationaux ont été blessés. C'est alors qu'après les sommations, la garde nationale, accompa-

gnée de plusieurs commissaires de police, s'est emparée de vive force de la barricade et a fait une décharge.

Deux ouvriers ont été blessés; un relieur, le citoyen Gorjux, dont le magasin est situé au coin de la rue Première-Calade, a été tué sur le seuil de l'église de la Palud où il allait prendre sa fille. Il a eu l'artère crurale coupée, et est mort presque sur le coup. Un enfant a été écrasé par la foule et un jeune commis qui portait une lettre à la préfecture a eu la cuisse brisée par une balle.

Dès ce moment, un grand nombre d'ouvriers sont allés prendre des armes; plusieurs d'entre eux se sont emparés des fusils déposés dans le café Puget, sur le cours, par des gardes nationaux. Puis deux compagnies nombreuses se sont formées sur la place de la République, autour de l'arbre de la liberté, où elles ont été harangüées par le général Ménard Saint-Martin, commandant notre garde nationale. De là elles se sont rendues sur la Canebière.

Une partie s'est placée devant l'hôtel des Empereurs, l'autre faisait face à la rue Saint-Ferréol.

Le général Ménard-Saint-Martin est revenu à la tête de cinq chasseurs ou gardes nationaux à cheval et suivi d'un piquet de ligne. Les deux compagnies ont d'abord présenté les armes; puis, lorsque sur leur demande, le général a eu renvoyé la ligne et que les soldats se sont trouvés hors de la Canebière, un coup de feu a été tiré sur lui à bout portant, par un homme qui se trouvait dans les rangs de la compagnie stationnant devant l'hôtel des Empereurs. Au même instant, de nombreux coups de feu sont partis contre le petit groupe de cavaliers, qui a passé au galop devant le front de la seconde compagnie, composée entièrement d'insurgés et qui lui a fait essuyer une nouvelle décharge.

Le général Saint-Martin et les cinq cavaliers qui le suivaient ont échappé par miracle à cette mousquetade, aussi déloyale qu'inattendue, en se penchant sur le cou de leurs chevaux. Toutefois, le général a reçu trois blessures peu dangereuses. Son cheval, blessé mortellement, a pu seulement le conduire jusqu'à la place de la République, et un chasseur de sa suite a été démonté. Ce militaire s'est dégagé de dessous son cheval, qui est resté couché longtemps au milieu de la Canebière.

Les décharges de ces deux compagnies ont été fatales à un capitaine de la ligne qui se trouvait au coin de la rue Saint-Ferréol, et à un curieux égaré sur le trottoir de la Canebière. L'un et l'autre ont été tués.

Sitôt après cette attaque, les deux compagnies se sont dispersées dans tous les sens, fuyant comme si elles étaient poursuivies.

Il était alors midi. Les gros des insurgés s'était replié sur la place aux Oufes, dont la situation, au milieu des vieux quartiers, est favorable à une défense désespérée. Ils ont construit des barricades à toutes les issues, se sont emparés de plusieurs maisons, dont ils ont fait autant de forteresses. La circulation a été complètement interrompue dans cette partie de la ville.

A deux heures et demie la garde nationale et la ligne ont reçu l'ordre d'aller s'emparer des positions occupées par l'insurrection.

Elles se sont engagées délibérément dans ce dédale de rues étroites, tortueuses, par le Cours, par la Canebière, par le port, tandis que la compagnie de marine arrivait par la place du Palais.

Les insurgés étaient ainsi attaqués par tous les points; mais ils étaient sept à huit cents hommes déterminés, bien armés, approvisionnés de munitions et retranchés dans les maisons ou derrière des barricades.

Le feu de la mousqueterie s'est prolongée pendant plus de deux heures.

Malgré la défense vigoureuse qu'ont opposée les insurgés, la garde nationale et la troupe de ligne sont parvenues à les déloger de toutes leurs positions. Mais les combats ont été meurtriers et un grand nombre de nos gardes nationaux et de nos soldats ont été tués.

Il a fallu non-seulement emporter les barricades, mais faire le siège des maisons d'où pleuvaient toutes sortes de projectiles, et dont les fenêtres étaient autant de meurtrières. Enfin à quatre heures et demie la force armée était maîtresse de tous les points; la place aux Oufes et les rues environnantes étaient conquises sur l'insurrection.

Il nous a été impossible de connaître le nombre exact des victimes qui ont succombé dans cette lutte, tant du côté de la force armée et des gardes nationaux que des insurgés. Nous osons à peine dire qu'on élève le chiffre des morts et des blessés à près de cent. Nous espérons que de nouveaux renseignements feront connaître que ce chiffre est exagéré.

On annonce que des troupes doivent arriver cette nuit de toutes les villes voisines pour renforcer la garnison. Un grand nombre d'arrestations ont été opérées.

Troubles à Nantes.

On lit dans le *National de l'Ouest* :

« La soirée d'hier a été agitée, mais seulement aux alentours de la mairie. Là, des rassemblements, des scènes de diverses natures, des charges de cavalerie, des arrestations, ont tenu en émoi toutes les rues qui avoisinent la ville.

« Rue des Carmes, où la 5e compagnie du premier bataillon était postée pour intercepter le passage, des pierres ont été lancées; deux gardes nationaux ont été blessés, dont l'un à la tête. Un officier de l'état-major a alors donné l'ordre de charger à la baïonnette pour disperser les groupes. Le capitaine avait commandé un roulement préalable, mais le tambour, appartenant à une autre compagnie, était hors d'état d'obéir par suite de libations trop répétées, et le roulement n'a pas eu lieu. Nous tenons ce renseignement d'un membre de la compagnie.

« Rue du Moulin, plusieurs charges de cavalerie ont été faites, et là nous avons encore des victimes à signaler. Le citoyen Maunoury, commissaire du gouvernement, faisant les fonctions de préfet, avait, par un sentiment que chacun appréciera, recommandé de ne pas sortir le sabre du fourreau. Nonobstant cette recommandation, une charge fut faite par la cavalerie de

la garde nationale, le sabre nu. A ce moment, les citoyens Maunoury, Chevas, conseiller général délégué, et Erian, adjoint, lequel, ainsi que le citoyen commissaire, était revêtu de ses insignes, traversaient la rue du Moulin, se rendant à la rue Ste-Croix. Le citoyen Maunoury, voyant ses ordres enfreints, commanda halte! afin de faire rentrer le sabre au fourreau: comme il n'en fut rien fait, croyant n'avoir pas été entendu, il arracha sa ceinture qu'il agita en l'air comme dernier moyen de faire arrêter le détachement.

Trop vivement pressé, le citoyen Chevas voulut éloigner la tête d'un cheval, et reçut deux coups de sabre successifs. Quoique souffrant, le citoyen Chevas n'en a pas moins continué son service ce matin. Au second coup qu'il a reçu, la pointe du sabre a pénétré dans la joue gauche.

Le cheval d'un cavalier de la garde nationale a reçu un coup de couteau.

Chez le citoyen Le Sant, pharmacien, place du Pilory, on seignait, vers neuf heures et demie, deux citoyens atteints l'un d'un coup de sabre derrière l'oreille, l'autre de trois coupures à la tête.

Nous devons dire, du reste, que très-peu d'ouvriers figuraient dans les groupes, en partie composés d'enfants.

Le nombre total des arrestations faites s'élève à vingt-cinq, sur lesquelles douze seulement ont été maintenues.

Aujourd'hui la ville est complètement calme; le troisième bataillon de la garde nationale est seul sous les armes. Espérons que la tranquillité ne sera pas troublée de nouveau.

Nouvelles importantes d'Italie.

ROME. — Les dernières nouvelles de Rome apportées par le *Castor* sont d'une haute importance. Elles ne peuvent manquer d'avoir dans le monde politique un grand retentissement. L'intérêt de ces nouvelles se résume dans un seul document, la déclaration de principes du gouvernement romain, où se trouve résolu de la manière la plus heureuse le difficile problème de la séparation du temporel et du spirituel. Cette déclaration a été lue aux chambres qui sont maintenant constituées. Elle prouve que le pape est entré franchement dans les vues de son ministère, composé d'hommes éminents et pleins de loyauté.

Le parti austro-jésuitique est consterné de voir l'attitude prise par le pouvoir. La chambre, à vrai dire, ne s'attendait guère à ce qui est arrivé. Cet exposé net et ferme des principes qui doivent guider les membres du pouvoir, a produit sur les députés une heureuse impression. C'est au point que le ministre dirigeant a été interpellé par un membre qui a demandé à connaître l'opinion de Pie IX sur les doctrines émises dans cet heureux document; M. Mamiani a répondu: « Je puis affirmer à MM. les députés que le discours dont je viens de leur donner lecture a été écrit du consentement du Saint-Père et avec son entière approbation. »

Des applaudissements unanimes ont éclaté à ces paroles. Rome est dans la joie, le public est rassuré. Tout le monde s'écrie: « Pie IX est toujours le grand pape! » — Le fait est qu'il vient de destituer un prélat, agent actif et dangereux du parti austro-jésuitique, qui avait mis tout en œuvre pour anéantir le programme du ministère. La population de Rome est dans l'enchantement.

MILAN, 18 juin. — On commence à se repentir ici d'avoir hâté la fusion de la Lombardie avec le Piémont. Vicence, Vérone, Padoue, Trévise sont retombées au pouvoir des Autrichiens. Radetzky semble avoir repris courage, et Venise sera attaquée sous peu de jours. On assure que cette ville a demandé l'intervention française.

Une grande manifestation a eu lieu à Gènes. Il a été résolu qu'une députation serait envoyée au roi pour demander la destitution et le remplacement immédiat de plusieurs généraux dont on a lieu de se méfier.

Une rencontre a eu lieu près de Rivoli entre les Piémontais et les Autrichiens. L'avantage est resté aux premiers. Charles-Albert semble avoir rempli le but de sa mission, il tient la Lombardie et paraît décidé à ne rien tenter sur le territoire vénitien. Si l'armée française se présentait ici en ce moment où l'enthousiasme en faveur du roi carbonaro est passablement refroidie, il n'y a aucun doute que la nation entière ne fût disposée à proclamer la République.

(Correspondance particulière du *Peuple Souverain*.)

Pétition contre le maintien du cautionnement des journaux.

Le comité typographique de Paris a adressé à l'assemblée nationale la pétition ci-dessous.

Aux citoyens membres de l'assemblée nationale.

Citoyens,

Les compositeurs typographes ont accueilli avec douleur la nouvelle officielle donnée, dans la séance du 16 juin, par le ministre de la justice, le citoyen Bethmont, que le pouvoir exécutif préparait des lois contre la liberté de la presse. Si de pareils décrets ne doivent pas éprouver le sort des ordonnances de Charles X ils seront certainement un coup mortel porté à la démocratie.

Quel est le prétexte de pareilles mesures?

La nécessité de réprimer la licence.

Citoyens, il y a une manière toute simple de parer à cet inconvénient: c'est de faire une loi contre les calomnieux.

Décrétez que tout journaliste qui ne pourra fournir la preuve d'accusation infamante insérée dans son journal sera passible des rigueurs de la justice, et votre but sera atteint.

Mais une loi qui tuera tous les organes de la presse pauvre, de la presse honnête, livrera aux ennemis de la République le monopole de la publicité. Ces feuilles qui se sont donné le triste privilège de poursuivre de leurs calomnies la République et les républicains, ne seront point atteintes par votre loi. Elles sont en mesure de fournir le cautionnement; leurs abonnés ont le moyen

de payer l'impôt du timbre; ils appuieront de toutes leurs forces une loi qui réduirait au silence les sentinelles avancées de la démocratie, toujours sur la brèche pour démentir leurs calomnies et dévoiler leurs manœuvres réactionnaires.

Nous venons de vous parler comme citoyens; permettez-nous de vous dire quelques mots comme ouvriers: nous sommes matériellement intéressés dans la question.

S'il est une industrie qui ne peut se développer qu'à la faveur de la liberté, c'est l'imprimerie. Le despotisme monarchique nous avait réduits à la misère. La crise qui pèse sur toutes les branches de la production se fait sentir surtout chez nous. Les nombreux journaux qui se sont créés depuis les barricades sont aujourd'hui notre seule ressource. Il n'y a pas, en dehors du journalisme, cent ouvriers employés dans l'imprimerie. Faites des lois contre la presse, c'est-à-dire détruisez tous les journaux qui font vivre, et le lendemain de votre décret daignez au moins nous accorder audience. car nous serons bien forcés d'aller vous demander du travail ou du pain.

Citoyens, avez-vous besoin de recruter ces bras pour les ateliers nationaux? Anéantissez la presse par le timbre et le cautionnement, et aussitôt compositeurs, correcteurs, imprimeurs, mécaniciens, hommes de peine, garçons de magasins, papetiers, employés de bureau, porteurs, plieuses, brocheuses, etc., etc., viendront s'embrancher et vous offrir leurs services et leurs talents pour les terrassements, défrichements et autres grands travaux dont le besoin se fait sentir. Puis vous calculerez si l'impôt fourni par le timbre et le cautionnement sera suffisant pour la paie à vingt sous par jour de vos nouvelles recrues.

Agrérez, citoyens représentants, l'expression de nos sentiments démocratiques et fraternels.

Fait et adopté à l'unanimité, en assemblée générale des compositeurs typographes, le 18 juin 1843.

Pour la Société,

Les membres du comité typographique.

(Suivent les signatures.)

Actes officiels.

Les citoyens Charras, sous-secrétaire d'Etat de la guerre, et Jean Renaud, sous-secrétaire d'Etat de l'instruction publique, ont adressé leur démission à la commission du pouvoir exécutif, à la suite de la discussion du vote du 15 juin. Ces démissions n'ont pas été acceptées, et les citoyens Charras et Jean Renaud ont été invités par la commission du pouvoir exécutif à continuer l'exercice de leurs fonctions. Ils ne recevront d'autres traitements que l'indemnité de représentants du peuple.

— Voici la déclaration signée par les amis que M. Thiers avait consultés avant de se décider pour opter entre les cinq départements qui l'avaient élu représentant du peuple:

« M. Thiers élu dans les départements de la Seine-Inférieure, de la Gironde, de l'Orne et de la Mayenne, a bien voulu consulter les représentants du peuple sous-signés, ses amis, sur l'option qu'il est appelé à faire entre les cinq départements qui l'ont nommé. Les sous-signés ont reconnu, dès le premier examen, que le département de la Seine ayant nécessairement une élection à faire par suite de la démission d'un des derniers élus, doit être mis hors de question. Ils pensent qu'entre les quatre autres départements, il est désirable que M. Thiers opte pour le département de la Seine-Inférieure.

« Paris, 19 juin.

« Signé: Odilon-Barrot, Duvergier de Hauranne, Léon de Malleville, Vivien, Ch. Rémusat. »

Correspondance particulière du *Peuple Souverain*.

Paris, 22 juin.

L'assemblée nationale continue à chacune de ses séances à s'occuper de toute autre chose que des questions qui sont mises dans son ordre du jour, et si l'on ne prend enfin un parti pour régler le débordement continuel des propositions et des interpellations, elle arrivera à la fin de l'année sans avoir résolu aucune des grandes questions pour lesquelles elle a été nommée par le peuple, et en première ligne, celle de la constitution. Voilà près de trois semaines que la question du rachat des chemins de fer est remise de jour en jour, quoiqu'elle figure constamment sur l'ordre du jour des séances, et il est peu probable maintenant qu'elle soit discutée cette semaine. Cette question a pris cependant le plus haut degré d'importance, puisqu'elle doit servir à comparer les forces de M. Duclerc et du comité des finances dans l'assemblée nationale.

— On fait en ce moment au ministère des affaires étrangères un travail d'épuration très-important. Ce travail a pour but d'opérer la révision d'un grand nombre de nominations faites depuis le 24 février avec une légèreté déplorable, et qui ont causé partout un véritable scandale.

— M. Thouars vient d'être nommé agent consulaire à Guayaquil (Equateur).

— Les émigrations pour l'Amérique sont si nombreuses que le ministre des affaires étrangères a cru devoir adresser à nos consuls une circulaire pour leur indiquer la marche à suivre à cet égard, et les mesures qu'ils ont à prendre.

— La petite république de St-Marin vient de reconnaître officiellement le gouvernement de la République française.

— La république Dominicaine, qui a pour capitale Santo-Domingo, vient d'envoyer à Paris un agent chargé d'une mission secrète.

— Depuis deux jours des rassemblements considérables se sont formés, dans la soirée, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Hier au soir, notamment, les groupes faisaient entendre des cris tumultueux et menaçants, et

l'emploi de la force publique a été nécessaire pour faire évacuer la place. L'autorité avait dû prendre hier des mesures sévères pour empêcher le retour de ces désordres.

Le citoyen Quinette, représentant du peuple pour le département de l'Aisne, a été chargé par la commission exécutive d'une mission extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République.

Par arrêté du 20 juin, le citoyen Hœddé a été révoqué de ses fonctions de préfet de l'Ariège.

Le citoyen Louis Bonaparte est nommé colonel de la quatrième légion de la banlieue.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 21 juin.

La chambre décide que le décret du 31 mars dernier sera abrogé.

Le citoyen Lagrange lit une proposition d'interpellations qui ont pour but de demander au gouvernement quelles mesures il a prises pour protéger la République contre les conspirateurs qui invoquent le nom de Napoléon ou de tout autre prétendant.

Le citoyen ministre des finances dit, au nom de ses confrères, qu'il est prêt à répondre. Il n'a jamais négligé de surveiller les conspirateurs et à faire exécuter les lois.

Le citoyen Perrée annonce qu'il se propose d'adresser des interpellations relatives à la lettre du citoyen Boissy.

La chambre décide que les interpellations auront lieu dans la séance de demain.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 22 juin.

Présidence du citoyen SÉNARD.

A une heure et demie la séance est ouverte et le procès-verbal adopté.

Le citoyen Champvans donne lecture d'une proposition ayant pour but la remise en vigueur de la loi du 10 juin 1793, relative aux partages des biens communaux.

Le citoyen Antony Thouret donne lecture d'un projet de décret pour l'abolition du monopole des tabacs.

La proposition n'est pas appuyée, il n'y aura pas lieu à développements.

Le citoyen Hubert (de Lille) donne lecture, au nom du comité de l'Algérie et des colonies, d'un rapport ayant pour but d'accorder aux colonies le droit de représentation immédiate.

L'urgence demandée par plusieurs membres n'est pas prononcée.

Le citoyen vice amiral Casy, ministre de la marine: Des nouvelles fâcheuses sont arrivées ce matin des Antilles. Le gouvernement, profondément affligé, croit de son devoir de vous faire connaître l'état réel des choses pour qu'on n'exagère pas le mal qui n'est déjà que trop grand.

Je vais donner lecture des dépêches des gouverneurs de la Guadeloupe et de Martinique.

Le citoyen ministre communique en effet ces dépêches à l'assemblée, mais la lecture est faite d'une manière si peu intelligible que la plus grande partie des détails nous échappent. Tout ce que nous pouvons comprendre, c'est que le contre-coup des événements de la métropole a eu le plus fâcheux retentissement dans les colonies. L'annonce de l'évacuation a provoqué un soulèvement presque général. Les noirs se sont armés. Des collisions ont eu lieu et le sang a coulé. Dans une seule habitation, à la Martinique, vingt-cinq victimes ont été sacrifiées. Cependant les gouverneurs annoncent que quant à présent le calme est rétabli. (Mouvement)

Une voix: Au gouvernement provisoire la responsabilité si le sang a coulé, c'est lui qui a provoqué. (Agitation.)

L'incident n'a pas de suite.

La chambre reprend son ordre du jour.

L'assemblée prend en considération la proposition du citoyen Lafrade, concernant les associations d'ouvriers, et ordonne le renvoi au comité des travailleurs et des travaux publics. Ce dernier sera chargé du rapport.

Suite de la discussion du projet de décret relatif au droit sur les boissons.

Le citoyen Huot présente, sur l'article premier, un paragraphe additionnel qui formule un nouveau système. Cet amendement n'est pas appuyé.

L'assemblée adopte les articles que voici:

Art. 2. Pour faciliter la perception de l'impôt sur les boissons conformément aux lois en vigueur, et donner à chaque citoyen la faculté de se soustraire à l'exercice, s'il le trouve gênant, l'abonnement sera accordé à tous les débitants qui en feront la demande. L'abonnement aura pour base, en 1848, les produits de 1847 atténués d'un dixième.

Art. 3. A dater de la promulgation du présent décret, dans les lieux où les perceptions seraient interrompues, le gouvernement fera appliquer d'office, et pour tous les droits non perçus, l'abonnement général autorisé par l'article 73 de la loi du 28 avril 1816 pendant toute la durée de l'interruption.

A défaut de vote spécial et immédiat, le remplacement s'opérera dans chaque commune au moyen de centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

Pour ce cas les communes seront toujours autorisées à recouvrer par voie d'abonnement forcé sur les débitants, les sommes qu'elles auront été contraintes de verser au bureau pour leur compte.

Le citoyen Baze propose un article additionnel pour affranchir les piquettes de toute espèce de droits. — Rejeté.

Un amendement du citoyen Valette, dont nous n'avons pas le texte, est accepté. Il est relatif aux abonnements.

Le citoyen Combarel de Leyval propose: Le présent décret cessera d'avoir son effet le 1er juillet 1849.

Le citoyen Daclère: L'amendement est inutile. J'ai pris l'engagement hier d'apporter une nouvelle législation complète dans le plus bref délai possible. (Très-bien.) L'amendement est rejeté, et le projet de décret est adopté dans son ensemble.

Le citoyen Perrée a la parole pour ses interpellations.

Le citoyen Perrée: J'ai longtemps hésité à parler à la tribune; je ne voulais pas me faire l'écho d'une ambition déçue ou d'une humeur excentrique. Ce rôle ne me convient point. Mais lorsque j'ai vu publier dans tous les journaux une lettre qui incriminait le caractère de nos représentants à l'étranger, je n'ai pu garder le silence. Il m'a paru que l'honneur de la France exigeait, de la part du ministre des finances, un démenti formel (très-bien), et qu'il fit justice de paroles calomnieuses!

Le citoyen Bastide: Depuis que je suis aux affaires, je me suis empressé d'écartier toute personne que ses opinions politiques ou

sa moralité frappait, à mon avis, d'incapacité. On a même trouvé ma sévérité exagérée. La lettre dont on vous a parlé, en incriminant nos représentants à l'étranger, eût dû mettre un nom propre au bout de l'accusation, et le ministre des affaires étrangères n'aurait pas failli à ses devoirs. (Très-bien.) J'ajoute que, dans mon travail d'épuration, je suis aidé par votre comité des affaires étrangères, auquel j'ai remis la liste de toutes les nominations. (Très-bien.)

L'incident clos, la chambre passe à la discussion du projet de décret relatif à l'achat des chemins de fer par l'Etat.

Le citoyen Morin combat le projet comme injuste et onéreux en réalité pour l'Etat, qu'il charge d'une nouvelle et énorme dette.

Le citoyen Casalon défend le projet de loi.

La séance continue.

CHRONIQUE LOCALE.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a procédé, mardi, à ses élections trimestrielles. MM. Bouquet, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Lyon, et Thiollière, ont été élus, au premier tour de scrutin, membres titulaires dans la classe des sciences. La même qualité a été conférée à M. Alphonse de Boissieu, dans la classe des lettres et arts.

MM. Lesson, pharmacien en chef de l'hôpital de la marine à Rochefort; Chaix, ancien avocat-général à la Cour de Lyon, et Porchat, homme de lettres à Lausanne, ont été élus correspondants de l'Académie.

(Union Nationale.)

— Les employés de l'administration du Mont-de-Piété de notre ville, ayant appris qu'un pauvre ouvrier des Broteaux était tombé en paralysie, ont fait spontanément entre eux une collecte dont le produit, montant à 33 fr. 50 cent., a été porté de suite à ce malheureux. Nous signalons avec plaisir cet acte de bienfaisance.

— Un affreux suicide est venu épouvanter la ville de Trévoux, dans la journée de mardi. Le directeur de la régie, homme considérablement considéré, s'est pendu à l'espagnolette de sa croisée. On a trouvé sur son secrétaire un billet à peu près conçu en ces termes: Je me tue pour en finir avec la vie qui m'est devenue insupportable. Je veux qu'on donne 100 fr. à mon clerc et 200 à ma domestique.

— La semaine dernière, la commune de Limonest a été affligée de deux accidents déplorables.

Une petite fille, âgée de 4 ans, que sa mère avait eu l'imprudence de laisser seule dans la cuisine, est devenue la proie des flammes qui s'étaient communiquées à ses vêtements par un foyer ardent près duquel elle jouait. Un enfant de 14 ans s'est tué en tombant de cheval.

RAPPORT

DU CITOYEN MAIRE DE LA VILLE DE LYON,

Au conseil municipal, sur la situation financière de la ville au 19 juin 1848.

Citoyens!

« Au moment où je viens provisoirement, et en l'absence du citoyen maire, prendre le fardeau de l'administration municipale, mon premier devoir est de mettre immédiatement sous vos yeux la situation financière de la ville.

« Je n'ai pas eu le temps, citoyens, vous le comprendrez, d'examiner dans tous ses détails cette importante question; elle sera traitée, avec tous les développements qu'elle comporte, dans le budget supplémentaire qui vous sera prochainement soumis. Néanmoins les détails dans lesquels je vais entrer, suffiront pour vous donner un aperçu assez exact de la situation de la caisse municipale.

« En résumé, vous verrez que pour assurer la partie la plus essentielle des services à la fin de juin présent mois, il serait nécessaire, en sus des recettes ordinaires que la ville peut faire, de recevoir une somme d'environ quatre cent mille francs. Cette somme ne peut être réalisée qu'au moyen de l'emprunt de 1,300,000 francs que la ville est autorisée à contracter, et que le citoyen maire négocie à Paris depuis deux mois. Je dois, à cet égard, vous faire connaître que le citoyen Emile Laforest, pendant son intérim, a appelé plusieurs fois l'attention du gouvernement sur la situation financière de la ville de Lyon. En ce qui me concerne, je ne négligerai rien pour hâter la réalisation de cet emprunt qui, il faut bien le reconnaître, présente aujourd'hui, comme tout ce qui touche aux questions de finances, les plus grandes difficultés.

Situation de la caisse municipale au 9 juin 1848.

Reste en caisse,	45,352 fr. 27 c.
A déduire les fonds appartenant aux institutions particulières de la Martinière, de la fondation Grognard,	38,004 56
Reste disponible,	3,347 91

A recevoir:

Le 19, de M. Guimet, second à-compte sur le capital de 100,000 fr. qu'il doit pour la cession de terrain qui lui a été faite sur la place de la Boucherie-des-Terreux,

Remises accordées à la ville en matière de contributions directes,	866 70
Trois recettes d'octroi à opérer, du 21 au 30 juin, à raison de 25,000 fr. environ par cinq jours,	75,000 »
Trois recettes de l'abattoir, à raison de 15,000 fr. environ par cinq jours,	4,500 »
Centimes communaux au 30 juin,	6,000 »
Rentes sur les particuliers,	340 »
A reporter...	112,454 60

Report...	112,454 60
Locations des bâtiments communaux,	90,254
Locations de terrains dans la presqu'île de Perrache,	7,250
Locations à l'entrepôt des sels, des liquides,	9,000 8,000
Droit d'emmagasinage des denrées coloniales,	3,000
Produit brut des inhumations, environ,	3,900
Total,	255,818 fr. 60 c.

Les 125,564 fr. représentant le produit des locations, fermes, etc., quoique à échéance à la fin du mois, ne donneront aucune ressource pour faire face aux paiements de fin de mois; cette recette ne rentrant, en temps ordinaire, que dans le courant de juillet, d'août et de septembre; mais cette année elle éprouvera infailliblement un plus long retard. Il est même plus que probable que beaucoup de locataires ne pourront payer.

DÉPENSES.

SOMMES A PAYER AU 30 JUIN.

Service ordinaire, traitement des employés divers de l'administration municipale, de l'octroi, éclairage, service du nettoyage, 10 0/0 au trésor sur le produit de l'octroi, remplacement de la contribution personnelle et mobilière, environ,	410,000 f. » c.
Service du 2 ^e trimestre, traitement des employés de l'école des Beaux-Arts, des bibliothèques, du jardin botanique, etc., environ,	20,000 »
Intérêts des emprunts particuliers:	
Emprunt de 695,000 f. à 5 0/0	15,592 50
Id. 700,000 »	17,300 »
Intérêts aux entrepreneurs de la rue Centrale sur 1,400,000 f. à 5 1/2 0/0	51,800 50
Intérêts arriérés de 1847, env.,	20,000 »
Portion de capital exigible dû aux mêmes entrepreneurs,	109,000 »
Locations à payer par la ville au 25 de ce mois,	55,836 50
Intérêts des sommes dues par la ville pour acquisition de maisons et de terrains destinés à l'élargissement de la voie publique, à 5 et 4 1/2 0/0, environ,	30,000 »
Ateliers nationaux, pour deux semaines, environ,	50,000 »
Bons de subsistances délivrés par l'ancien comité des subsistances qui restent à payer,	55,894 »
Bons de pain délivrés depuis la dissolution dudit comité jusqu'à la fin de ce mois, environ,	56,000 »
Sommes dues aux contributions indirectes, savoir:	
10 0/0 sur le produit de l'octroi de mars,	14,174 93
Du mois d'avril,	6,758 43
Indemnité à 7 f. par homme et de 5 f. par cheval, du 5 ^e trimestre 1847,	11,385 85
Du 4 ^e trimestre 1847,	11,505 80
1 ^{er} trim. de 1848, environ,	12,000 »
A l'hospice de l'Antiquaille, six mois de la subvention de 37,050 fr.	28,325 »
Aux bureaux de bienfaisance:	
L'administration du Mont-de-Piété pour dégagement d'objets ordonnés par l'administration.	51,817 »
Intérêts à payer à l'institution de la Martinière, savoir:	
Sur 792,000 fr., à 5 0/0,	19,800 f. »
» 400,000 fr., à 4 1/2 0/0,	9,000 »
» 200,000 »	4,500 »
Arrière dû aux bureaux de bienfaisance.	20,000 »
Total.	707,788 f. 05 c.

RÉCAPITULATION.

Il y aura à payer fin courant,	707,788 »
On ne pourra réellement disposer que de 112,454 fr., attendu le retard qu'éprouvera le rentrée des 125,564 fr., ci.	112,454 »
	595,334 »

Il y aura quelques sommes, en outre, à recevoir pour fermes diverses et locations sur les rivières, dont les locations ne tombent pas à la fin du semestre; mais cette ressource, comme celle provenant des locations, éprouvera des retards qui ne permettent pas d'y compter.

Sur la somme de	595,334 »
on pourra retarder, à la rigueur, les paiements suivants, savoir:	
Intérêts dus à la Martinière,	33,300 f. » c.
Capital aux entrepreneurs de la rue Centrale,	100,000 »
Sommes dues aux contributions indirectes,	38,805 »
Aux bureaux de bienfaisance,	20,000 »
	208,805 »
Kesterait	386,531 f. » c.

Une somme de 400,000 fr. au moins serait donc indispensable à la ville pour assurer la partie la plus essentielle du service du mois de juin.

Mais il faudra nécessairement de nouvelles ressources en juillet, pour subvenir au paiement du service des ateliers de Fourvières et des Chartreux, et des bons de pain.

Le service des ateliers, s'il continue comme par le passé, à absorber environ 120,000 francs par mois, ci

La distribution de bons de pain, sur le

piéd actuel, demandera de 60 à 70,000 »

Total 190,000 »

La ville est autorisée à contracter un emprunt de 1,500,000 fr. sur lequel le trésor a fait une avance de 200,000 fr. en mai dernier. Si cet emprunt n'est pas réalisé complètement dans le courant des mois de juin, juillet, août, il faudra infailliblement suspendre les paiements.

Le citoyen maire s'est adressé pour cet objet à la caisse des dépôts et consignations; le directeur de cette caisse, sans refuser positivement, a fait néanmoins observer que cet emprunt, suivant les termes du décret d'autorisation, devant être remboursé sur le produit de l'impôt extraordinaire de 33 cent. et au fur et à mesure de sa perception, il était plus rationnel que le trésor public fit à la ville de Lyon l'avance de cet emprunt.

Le citoyen Laforest, depuis lors, fait tous ses efforts pour obtenir du gouvernement la conclusion de cette affaire, dans le sens qui vient d'être indiqué.

AVIS.

Les membres du club Philantropique républicain, séant à la Rotonde des Broteaux, donnent avis à leurs concitoyens que, dans l'intérêt de la démocratie et de la morale, une pétition demandant le changement de la police de Lyon et, de ses faubourgs, se signe tous les soirs audit club, séance tenante. On peut également la signer à toute heure; pour ce, les citoyens et citoyennes s'adresseront au concierge de la maison Garel, place Kléber, aux Broteaux.

Louis CARDINAL.

Spectacles du 24 Juin.

Grand-Théâtre. — Relâche.

Théâtre des Celestins. — Les Mémoires du Diable, comédie-vaudeville en trois actes. — La Clef dans le Dos, vaudeville en un acte. — Les Bonnes d'Enfants, vaudeville en un acte.

— La Juive avait ramené hier au soir la foule à notre Grand-Théâtre. Le citoyen Dunan, première basse-taille, qui se faisait entendre pour la première fois à Lyon, a montré dans le rôle du cardinal de belles qualités. L'air du 1^{er} acte: *Si la rigueur*, lui a valu de nombreux applaudissements. Les autres artistes ont concouru à l'ensemble de cette représentation, qui a été aussi satisfaisante qu'on peut l'attendre d'une troupe qui manque de tous les moyens d'organisation.

Espagne.

Madrid, 16 juin.

On dit que le ministre des finances, Beltran de Lis, vient de donner sa démission, parce que, ne voulant pas se soumettre à la volonté despotique de Narvaez, il a refusé d'approuver par sa signature les sommes énormes que celui-ci portait pour fonds secrets et police particulière. Il serait remplacé par le citoyen Orlando, intendant général de l'armée, qui est ami intime, séide et créature du duc de Valence.

Une panique ridicule a eu lieu, et voici à quelle occasion: un factionnaire a laissé par mégarde partir son fusil; aussitôt les portes, les boutiques se fermèrent, et ce faible accident suffit pour produire la terreur dans tout un quartier. Pour ramener un peu la confiance, on vient d'afficher à la porte du chef de la police un avis portant que personne ne pourra être arrêté sans un ordre du chef politique, ni déporté sans un jugement préalable. Ce qui prouve que cela a déjà eu lieu, en violation de toutes les lois.

On vient d'enlever un convoi d'argent de 60,000 piastres (500,000 fr.) expédié à la banque de Villafranca del Vierzo (Galice); il était escorté par huit soldats, qui furent attaqués par douze cavaliers et six fantassins. On échangea quelques coups de feu; mais les agresseurs s'emparèrent du convoi, et se réfugièrent en Portugal. Les paysans des villages voisins se mirent à leur poursuite, et les obligèrent cependant à abandonner dans leur fuite trois mulets chargés.

On vient de découvrir une conspiration carliste. On a opéré beaucoup d'arrestations; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que dans le nombre il y a 40 hommes attachés à la police qui faisaient partie d'un complot qui avait pour but de tuer le général Narvaez.

Une caisse précieusement conditionnée vient d'être envoyée à Narvaez. Ouverture faite, on y a trouvé une tête de mort, deux poignards en croix, et un billet portant ces mots: «Voilà le sort qui t'attend.»

Un coup de feu vient d'être tiré sur Narvaez. Il n'a pas été atteint; mais son aide-de-camp, qui était à ses côtés, a eu le bras fracassé.

Allemagne.

PRAGUE. — Les dernières nouvelles de Prague allaient jusqu'au 13 juin (une heure). Après un combat de trente-six heures, on parlementa et on convint d'abord que le peuple poserait les armes. Seulement lorsqu'on en vint à l'exécution, cette condition fut refusée et le combat recommença avec plus d'acharnement. Il dura jusqu'au 14, à neuf heures du matin. Le prince Windischgratz fut contraint d'abandonner la ville avec le militaire; il se plaça sur les hauteurs pour canonner la ville.

On ne peut décrire l'animosité qui existe entre les Bohémiens et les Allemands. Les femmes mêmes prennent part au combat. La princesse Windischgratz est la fille du prince de Schwarzenberg dont l'épouse fut si malheureusement brûlée lors du mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Une femme du peuple lui a tiré dessus pendant que dans la rue son fils, officier de cuirassiers, avait la jambe brisée par une balle. Une Czeche s'est vantée d'avoir tué huit Allemands de sa main. Pendant le combat on tirait des fenêtres et de dessus les toits, on lançait des pierres et de l'eau bouillante. Les officiers surtout étaient le point de mire des tireurs exercés. Les soldats en troupes étaient jetés dans la Moldavie. Un marchand de papier a été à la lettre crucifié; il avait, comme garde national, tué deux étudiants; on a démolé sa maison et on l'a cloué sur une planche. Les Allemands fugitifs se sont sauvés de la ville avec beaucoup de peine; ils rencontraient ensuite des

bandes de vagabonds qui leur enlevaient tout ce qu'ils avaient pu sauver.

Prague est horriblement ravagée; dans quelques rues pas une maison n'a été épargnée par les boulets; 80 pièces d'artillerie faisaient feu et 18,000 hommes sont rassemblés autour de la ville.

La canonnade a duré depuis le 14 jusqu'au 16. date des nouvelles les plus récentes. (Courrier du Bas-Rhin.)

VIENNE, 16 juin. — Hier est arrivée une estafette du gouverneur de Klausenberg. Il annonce qu'on a pris un espion russe dans la Transylvanie; on a appris de lui qu'une armée de 60,000 Russes est à chaque moment prête à franchir les frontières de la Moldavie; des émissaires russes sont envoyés pour soulever les principautés du Danube.

BERLIN, 16 juin. — Le ministère a éprouvé une défaite dans la chambre. Son projet de constitution a été rejeté. Le gouvernement se trouve dans le plus grand embarras.

— Pendant que l'armée russe se rassemble et menace les frontières prussiennes, on apprend qu'une flotte russe avec 45,000 hommes de débarquement croise dans la mer du Nord, sous les ordres du prince Constantin. Pendant que la Russie se prépare dans les provinces du Danube, dans le nord elle ne reste pas dans l'inaction.

HANOVRE, 14 juin. — Dans sa séance d'aujourd'hui, la deuxième chambre s'est occupée de la motion de M. Liedtke, relative au renvoi de ceux des fonctionnaires d'Etat qui depuis 1837 sont arrivés aux hauts emplois publics, au détriment d'autres hommes de mérite et aux dépens des finances de l'Etat. Après des débats qui ont duré une heure et demie et dans lesquels trois orateurs ont parlé contre la motion et sept pour, elle a été adoptée à une grande majorité.

TRIESTE, 15 juin. — Les amiraux des flottes sarde et vénitienne ont déclaré le blocus de Trieste et invité le gouvernement à communiquer cette nouvelle au commerce. M. Darbel, ambassadeur de Bavière à Turin, a reçu l'ordre de protester énergiquement contre ce blocus, et en cas de refus, de demander ses passeports.

Angleterre.

A la chambre des communes, M. Cochrane a interpellé lord Palmerston, afin de savoir si les ouvriers anglais expulsés de France, ont été remboursés des fonds qu'ils avaient placés aux caisses d'épargne de ce pays. Lord Palmerston a répondu que lord Normanby a eu à ce sujet une conférence avec le gouvernement français, qui a proposé de rendre les dépôts aux ouvriers anglais; qu'il s'était informé au Foreign-Office si la restitution avait été faite, mais que là on lui avait répondu qu'il n'était encore arrivé aucun rapport.

— On se propose d'élever des batteries à l'entrée du port de Weymouth et sur le North: les arpentages nécessaires ont déjà eu lieu.

NOUVELLES DIVERSES.

— M. Boissy, l'ex-pair de France, vient de publier une lettre de la plus haute importance qu'il adresse à M. le ministre des affaires étrangères au sujet de sa révocation comme ministre plénipotentiaire à Florence.

Cette lettre est remplie de révélations précieuses, et dont quelques-unes font monter le rouge au front de tout Français qui tient à la considération de son pays à l'étranger. On savait que parmi les agents diplomatiques et consuls nommés à l'étranger pour représenter la République française, on pourrait citer un grand nombre de négociants en état de faillite et des hommes qui ont eu des démêlés avec la justice. Maintenant M. Boissy annonce qu'il y a quelques jours on a nommé comme complément de choix dégradants aux fonctions de ministre plénipotentiaire près d'une puissance étrangère, un supplicé soufflé d'un petit théâtre du boulevard, l'associé d'une maison honteuse, mais avec enseigne de maison d'accouchement.

M. Boissy se plaint surtout de ce que pour employer exclusivement des républicains soi-disant de la veille, on n'a égard à aucune autre considération.

« Il n'est pas donné, dit M. Boissy, à quelques hommes, quelques néfastes qu'ils puissent être, de tuer le pays de France; mais soyez-en certain, siles hommes qui gouvernent aujourd'hui, ou plutôt quinquenous gouvernent pas, constituent à garder le pouvoir, ce serait le monopoliser pour eux. Si dès maintenant au contraire le pouvoir n'est point partagé avec les Républicains du lendemain, c'en est fait de la République. Dans quelques jours, peut-être, elle aura fait place au despotisme du sabre, aidé du souvenir d'un nom glorieux pendant quelques années, ou du souvenir d'une famille qui, pendant plusieurs siècles, a donné aussi beaucoup de gloire à la France et récemment beaucoup de liberté.

« En un mot, M. le ministre, les Républicains de la veille ne peuvent seuls soutenir la République. La République ne peut être sauvée maintenant, ne peut grandir et prospérer qu'avec le concours des républicains du lendemain. Pour moi, M. le ministre, républicain du lendemain, après avoir été libéral de cœur de la veille; moi, républicain froid, calme par raison, j'attendrai maintenant pour servir le pays ou un mandat de représentant ou une mission qui me serait confiée par un cabinet, dont ma conscience et le sentiment de la dignité nationale me permettraient de suivre les instructions »

Il y a dans la lettre de M. Boissy un passage qui est de nature à avoir de grand retentissement à l'étranger. Lorsqu'il a accepté les fonctions de ministre plénipotentiaire à la suite du manifeste de M. Lamartine, il ne s'agissait pas alors de faire de la propagande et du républicanisme, de forcer l'Italie entière, mais au contraire de la laisser maîtresse d'elle-même, en lui conseillant toutefois la fédération après qu'elle serait parvenue seule si elle le pouvait, avec notre secours si elle en avait besoin et le réclamait, à s'affranchir de l'étranger. Depuis les idées du gouvernement ont changé. M. Boissy pense que la propagande faite aujourd'hui en Italie par de nombreux émissaires français, pour y faire proclamer partout la République, est contraire aux vrais intérêts de la France républicaine. La France républicaine n'a rien à gagner de la pression exercée en Italie par la propagande; elle a au contraire à y perdre beaucoup. Elle peut même risquer jusqu'à son existence.

Les révélations de M. Boissy semblent confirmer les bruits qui avaient été répandus sur les motifs qui ont déterminé la demande d'une création de 500 bataillons de garde nationale mobile. On a cherché vainement à républicaniser l'Italie par la propagande, et l'on songe maintenant à la possibilité de l'entrée d'une armée française.

— Des faits graves, qui paraissent être le fruit de sourdes menées, viennent de s'accomplir au chef-lieu du canton de Saint-Pierre-de-Chignac, non loin de Périgueux. Depuis quelque temps, on s'apercevait que les dispositions d'un grand nombre de citoyens de cette localité étaient des plus hostiles. L'impôt des 43 centimes était le principal sujet de leurs récriminations. On les entendait déclarer qu'ils refuseraient absolument de payer cet impôt, et qu'ils opposeraient aux agents de l'autorité une résistance désespérée. Hier dimanche, les plus mutins se sont réunis sur la place publique du chef-lieu, afin de faire une manifestation solennelle dans le sens de leur opposition. Ils ont planté un arbre qualifié par eux d'arbre de la liberté et surmonté d'un drapeau noir. Aux branches de cet arbre ils ont attaché deux énormes crochets, avec menace d'y pendre ceux qui s'aviseraient de satisfaire aux prescriptions du fisc.

Le juge de paix, le maire et le curé ont été obligés de prendre la fuite.

Le Directeur-Gérant, FAURÈS

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.

BAINS CALORIQUES

VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34 (à l'entresol), à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quelque nature qu'elles soient, même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses angélioses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager sont complètement guéris, la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le mali me tangerie ou chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non-seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires: vieilles gouttières.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc. Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROCQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.